

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

DELIBERATION N° DE\_030426\_2

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

03 avril 2026

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	10
Représentés	01
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

L'an deux mille vingt-six, le trois avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Madame Michèle ALOUCHY, Maire.

Présents : Mmes Michèle ALOUCHY, Delphine PEYNOT, M. Jean-Marie BERTRAND, Mmes Ingrid GUESTIN, Françoise GALLAND DESMICHEL, Laurence PROUST, MM. Boris SONDAGH, Philippe BOUDARD, Julien PALAYER, Alexandre BOURDERY.

Absente excusée : Mme Nadège LAURENSEN qui a donné pouvoir à Mme Ingrid GUESTIN.

Date de convocation : 30 mars 2026.

Secrétaire de séance : Mme Delphine PEYNOT

***Désignation des délégués auprès du Syndicat de Communes  
« Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble »***

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5212-1 et suivants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune au sein du syndicat de communes « Bellegarde et Saint Silvain Ensemble » :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Michèle ALOUCHY</li> <li>▪ Laurence PROUST</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Delphine PEYNOT</li> <li>▪ Nadège LAURENSEN</li> </ul>

La secrétaire,  
Delphine PEYNOT




La Maire,  
Michèle ALOUCHY



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits, pour copie conforme.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans les deux mois à compter de sa publication.